

Bureau Doyens des IA-IPR

Versailles, le 9 septembre 2025

Affaire suivie par :

Rachel LE LAMER-PAVARD, Doyenne des IA-IPR

Ludovic GOREAU, Vice-Doyen des IA-IPR

Maud CHAREYRON, Vice-Doyenne des IA-IPR

Les IA-IPR de l'académie de Versailles

Courriel : ce.ipria@ac-versailles.fr

Rectorat de Versailles

3, boulevard de Lesseps

78017 VERSAILLES

À

Mesdames et Messieurs les professeures et professeurs,
les conseillères et conseillers principaux d'éducation

S/c de Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui entrent dans le métier et dans l'académie.

Nous remercions les tuteurs et les tutrices, les mentors ainsi que chacun et chacune d'entre vous qui les accompagnez dès leur arrivée et facilitez leur prise de fonction dans les établissements.

Nous espérons que tous et toutes vous abordez cette nouvelle année avec envie et énergie, dans le temps long des ambitions de notre École qui nous engagent collectivement. Plus que jamais, nous avons à cœur d'être unis pour tenir la promesse républicaine de l'école : faire réussir chaque élève, par l'égal accès à la culture et aux savoirs, la lutte contre toutes les formes d'assignations, l'exercice de la citoyenneté, l'obtention d'une orientation choisie et réussie, et la préservation d'un climat scolaire apaisé.

L'académie en mouvement

Le [projet académique 2025-2029](#) est l'expression de cet engagement collectif, pour une école de toutes les réussites, plus juste, plus inclusive et plus épanouissante. Tout en s'inscrivant dans la continuité du précédent, il propose une nouvelle feuille de route, ambitieuse et structurante, pour les quatre années à venir.

Il s'articule autour de quatre axes fondamentaux, pensés pour agir à tous les niveaux du système éducatif : les axes 1 et 2, *Promouvoir une école universelle, garante de l'égalité des chances et Apprendre avec plaisir, s'engager pour réussir*, s'inscrivent au cœur de la classe, dans le quotidien de l'élève : apprentissages, engagement, bien-être ; les axes 3 et 4, *Attirer, fidéliser et former les personnels et Accompagner les initiatives*, sont les leviers essentiels pour garantir la qualité et l'efficacité du service public d'éducation, en soutien des deux premiers axes. L'ensemble de ce projet traduit l'action d'une École de l'engagement et de la responsabilité, qui garantit à chacun et à chacune l'égalité, la dignité et le respect, et qui fait vivre les Valeurs de la République dans le quotidien des classes et des établissements.

Nos élèves et leurs parcours

Des nouveautés en matière de programmes et de référentiels à la rentrée 2025

Les programmes de français et de mathématiques du cycle 3 entrent progressivement en application : au CM1 et en 6e dès la rentrée scolaire 2025, au CM2 à la rentrée scolaire 2026. Ils sont consultables à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo16/MENE2504620A>

En français, les [programmes](#) sont construits dans une logique de cycle, autour des compétences à développer (lecture, écriture, oral, vocabulaire, grammaire et orthographe grammaticale). Leur mise en œuvre prévoit ainsi des projets d'apprentissage, organisés chacun autour d'une problématique propre à chaque entrée et autour de textes littéraires et de compétences dans les domaines de la discipline. Une [annexe](#) propose des exemples de réussite pour éclairer les objectifs d'apprentissage, des corpus d'œuvres et des pistes de prolongements artistiques et culturels.

En mathématiques, le nouveau programme de cycle 3 met la résolution de problèmes au centre des apprentissages. Il insiste sur la maîtrise des automatismes (calcul mental, techniques opératoires, reconnaissance de configurations...) et la structuration progressive des savoirs (fractions, nombres décimaux, proportionnalité, mesures et géométrie). La verbalisation, la manipulation et le raisonnement sont valorisés pour consolider la compréhension.



Ce nouveau programme vise une continuité renforcée de la liaison école-collège et introduit la pensée informatique comme compétence transversale.

En langues vivantes, de nouveaux programmes de collège et de lycée ont été publiés au [BO n°22 du 29 mai 2025](#) et concernent toutes les classes de la 6^e à la terminale. Ils sont mis en application pour la 6^e et la seconde à la rentrée 2025. Ils s'inscrivent dans une logique cohérente de progression, adossée au CECRL. Les programmes sont pensés dans une logique annuelle afin de préciser les repères linguistiques et culturels devant être acquis par les élèves. La communication et la médiation sont réaffirmées comme étant au centre du travail de la classe, à l'écrit comme à l'oral, dans une démarche actionnelle visant l'engagement de l'élève.

Le programme d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVAR-EVARS), entre en application. Ce [programme](#) fixe un cadre commun, une progressivité des apprentissages et permet aux familles d'en connaître les contenus. Toutes les disciplines sont amenées à contribuer à la mise en œuvre du programme EVAR-S, avec les différents acteurs de l'établissement. Pour animer des séances spécifiques, la [formation](#) est indispensable : elle permet de travailler la posture professionnelle et d'acquérir les techniques d'animation nécessaires afin de sécuriser la parole des élèves et de garantir un cadre éducatif propice au développement de leurs compétences psychosociales. Pour accompagner les équipes, de nombreuses ressources sont mises à disposition sur une [page dédiée Eduscol](#).

En continuité des années précédentes, plusieurs BTS sont rénovés : ils sont désormais structurés en blocs de compétences professionnelles afin de répondre à la [loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#). Les enseignements des blocs généraux ont également fait évoluer les objectifs de formation, les contenus et les modalités d'évaluation certificative, tout en visant une harmonisation entre les différents BTS. La transversalité est renforcée via le co-enseignement entre les disciplines professionnelles et générales (lettres, mathématiques, physique chimie, langues vivantes, philosophie). Les jurys d'examen associent également, pour certaines épreuves, des professeurs d'enseignement professionnel et général.

La mise en œuvre du Plan Avenir

Le [Plan Avenir](#) renforce l'éducation à l'orientation du collège au lycée afin que chaque élève construise un projet éclairé et réaliste, et définisse un parcours choisi. Ce plan valorise dès le collège toutes les voies (générale, technologique, professionnelle), il vise à faciliter la transition vers le supérieur, s'appuie sur une coopération État–Régions et mobilise les partenaires locaux.

La [note de service du 2-7-2025](#) (NOR MENE2519127N) publiée au BOEN n° 27 du 3 juillet 2025, définit le projet éducatif d'accompagnement à l'orientation comme une composante structurante du projet d'établissement. Dès cette rentrée, un plan pluriannuel d'éducation à l'orientation (PPO) est élaboré avec l'appui du conseil pédagogique et associe l'ensemble des personnels de l'établissement, les élèves via leurs instances (CVC et CVL), les parents d'élèves et autant que possible les partenaires du territoire. La nouvelle [plateforme Avenir\(s\)](#) (et, au lycée, [Mon Projet Sup](#)) outille l'ensemble de ces acteurs via un portfolio et des activités guidées.

Les équipes éducatives contribuent tout particulièrement à l'élaboration du PPO, à travers l'organisation de temps dédiés, de rencontres et d'immersions. Une journée de concertation en équipe éducative doit avoir lieu à l'automne 2025 pour initier ou consolider ces dynamiques collectives. Une formation dédiée aux professeurs principaux de 3^e est organisée d'octobre à décembre 2025 (dispositif GAIA RESPO 25A0254054).

Faire des maths et des sciences, un choix possible pour toutes et tous !

Le Plan Avenir s'articule pleinement avec le [plan Filles et mathématiques](#), qui vise à renforcer la place des filles dans les filières scientifiques et technologiques. Au travers d'échanges autour des constats y compris locaux, d'ateliers et de formations dédiées, l'ensemble des personnels bénéficie dès le mois de septembre d'une action de sensibilisation aux biais et stéréotypes de genre dans les études de sciences, de technologie, d'ingénierie et de mathématiques. En complément, une formation sera proposée à l'ensemble des professeures et professeurs de mathématiques, à laquelle ils participeront sur l'une des trois années à venir. Elle se déroulera en trois temps avec un webinaire, un parcours M@gistère en autoformation [Plan Filles et maths, vers une pédagogie égalitaire dans les enseignements](#) et un temps en présentiel. En prenant appui sur le [livret sur l'égalité en mathématiques](#), les enseignantes et enseignants de mathématiques pourront être particulièrement actifs pour lutter contre les biais genrés et contribuer à l'évolution de la place des femmes en sciences. L'ensemble de ce parcours vise à développer, au sein de notre académie, la pédagogie égalitaire : une formation transversale sera proposée aux enseignants et enseignantes de

toutes les disciplines, articulée à la formation systématique des professeurs et professeures de mathématiques.

La revalorisation des mathématiques dans le parcours scolaire de l'élève se traduira également dès juin 2026 par une nouvelle épreuve de mathématiques, différenciée selon les enseignements suivis en premières générales et technologiques. Elle évaluera la maîtrise des compétences fondamentales et des automatismes, comme la résolution d'une équation, le calcul d'une proportion et d'une probabilité ou encore l'interprétation d'indicateurs statistiques. Elle comptera pour la session 2027 du baccalauréat et les résultats seront intégrés au dossier Parcoursup des élèves.

La semaine des mathématiques, du 14 au 25 mars 2026, a pour thème cette année « Égalités ». Elle invite à explorer les mathématiques comme un langage de la pensée rationnelle et de la justice, en interrogeant aussi bien l'équilibre symbolisé par « = » que la mise en relation, la comparaison et la recherche de solutions communes.

Ce thème met également en lumière l'égalité des chances dans l'accès aux savoirs, encourage la mixité et la parité dans les parcours scientifiques, et ouvre un champ interdisciplinaire où les mathématiques deviennent un outil pour comprendre et construire une société plus juste et solidaire.

Le programme « 1 scientifique, 1 classe : chiche ! » promeut les sciences du numérique dans les lycées généraux et technologiques : douze lycées de l'académie ont été concernés en 2024-2025, avec 28 interventions de scientifiques du numérique. Développé en partenariat avec l'Inria, France Universités et le ministère de l'Éducation nationale, son objectif est de développer la curiosité des élèves et de lutter contre les stéréotypes liés aux métiers du numérique. Nous vous invitons donc à demander la venue d'une ou d'un scientifique du numérique dans vos classes de seconde, en cliquant sur "Je demande une intervention" sur le site <https://chiche.inria.fr/>

Culture et citoyenneté

Les parcours [culturel](#) et [citoyen](#) contribuent à la construction du jugement, au développement de l'esprit critique et permettent l'ouverture à l'altérité. L'accès de tous les élèves à une culture commune, vivante et diversifiée constitue un levier fort pour permettre leur autonomie et favoriser une citoyenneté éclairée.

Leur formalisation et leur mise en œuvre à travers les enseignements et les projets d'établissement, constituent un levier essentiel pour renforcer la cohésion sociale et l'engagement actif des élèves.

Cette année est marquée par une actualité civique et mémorielle dense, qui donne lieu à des projets interdisciplinaires et d'engagement avec les élèves, mobilisant différents [partenaires institutionnels](#). Nous attirons votre attention sur les deux entrées au Panthéon, celle de Robert Badinter le 9 octobre 2025, et celle de Marc Bloch le 16 juin 2026. Un webinar est prévu le lundi 29 septembre 2025, de 17h15 à 18h30, pour accompagner l'exploitation de ces événements majeurs : *De la panthéonisation à la classe : faire des commémorations un enseignement de l'Enseignement moral et civique*, avec Jérôme Grondeux, historien et IGESR.

Le site académique Histoire, Géographie, EMC répertorie de nombreuses initiatives en lien avec les 120 ans de la réhabilitation du capitaine Dreyfus : [Pour participer c'est ici](#).

Vos projets, en matière de mémoire et de citoyenneté, peuvent opportunément s'inscrire dans des temps forts nationaux, tels que la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

De nouveaux enjeux à réfléchir ensemble

Evaluation, contrôle continu et compétences

La justesse et l'équité du geste d'évaluation constituent une attention partagée au quotidien. En cette rentrée scolaire, elles revêtent une actualité particulière en 3e et au cycle terminal.

En classe de 3e, le [décret du 10 avril 2025](#) et la [note de service du 2 septembre 2025](#) définissent les nouvelles modalités du contrôle continu : ce dernier compte à hauteur de 40% dans le calcul de la moyenne finale obtenue au DNB et il est calculé à partir des moyennes annuelles des enseignements obligatoires et optionnels de la classe de troisième. Si les établissements n'ont pas à formaliser leur stratégie d'évaluation, une réflexion en équipe peut être organisée au sein des conseils d'enseignement et du conseil pédagogique pour assurer les principes du contrôle continu.

Au collège comme au lycée, la représentativité des moyennes s'articule avec l'explicitation, pour les élèves et les familles, des compétences à acquérir. Les compétences restent au cœur des programmes d'enseignement et dans leur mise en œuvre au quotidien ; leur évaluation permet de situer les élèves dans les apprentissages et d'identifier des pistes de progrès.



Au lycée, la [note de service du 25 août 2025](#) précise les contours du projet d'évaluation et évoque son actualisation, opérée chaque année entre la rentrée scolaire et la première période de vacances. Le contenu du projet d'évaluation porte notamment sur les modalités d'évaluation et de prise en compte des notes pour la certification du baccalauréat et pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur, ainsi que sur le calendrier annuel des bilans et du suivi des élèves (trimestriels ou semestriels). Il présente les différents types d'évaluation et leur pondération par l'attribution de coefficients différenciés (zéro, intermédiaires, forts). La réflexion transversale et disciplinaire menée en établissement pourra utilement s'appuyer sur le [Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves au lycée général et technologique](#) de l'IGESR ainsi que sur l'ensemble des outils mis à disposition sur la [page Eduscol](#) dédiée. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner lors des temps de réflexion mis en œuvre dans votre établissement, dès à présent et tout au long de l'année, autour de ces questions riches d'enjeux, y compris dans les nouvelles problématiques qu'induisent les usages de l'Intelligence Artificielle.

Intelligence artificielle

L'intelligence artificielle générative, désormais intégrée à de nombreux outils numériques, s'invite dans les pratiques quotidiennes, y compris celles de nos élèves. Afin d'aborder ces évolutions massives avec clarté et recul et d'en garantir un usage réfléchi et responsable au sein de la communauté éducative et parmi l'ensemble des agents du ministère, un [cadre d'usage de l'Intelligence Artificielle en éducation](#) a été publié en juin 2025. Une nouvelle page Eduscol est consacrée aux [usages des IA en éducation](#), ainsi que [deux FAQ](#), publiées sur le site de la CNIL. Elles apportent des repères pratiques pour garantir une utilisation conforme à la protection des données personnelles. Dans notre académie, des formations disciplinaires ou [transversales](#) sont proposées pour approfondir et questionner collectivement l'usage de ces outils, en apprécier les apports possibles dans vos disciplines respectives et en mesurer les enjeux pédagogiques, éthiques, environnementaux ou encore sociétaux, sans cesse en évolution. L'inspection est à vos côtés pour aborder les potentialités, les usages et les limites de l'Intelligence artificielle dans les apprentissages des élèves, en veillant à articuler innovation pédagogique et éducation numérique raisonnée.

Les transformations de la formation initiale et continue

2026 marquera l'entrée en vigueur de la réforme du recrutement et de la formation initiale des professeurs. Les étudiants de licence pourront préparer les nouveaux concours, avec notamment la licence professorat des écoles, qui allie connaissances fondamentales et découverte du métier en classe. Après le concours, les lauréats bénéficieront d'une formation de deux ans en master, rémunérée et professionnalisante, avec une mise en responsabilité progressive. Une [page Eduscol dédiée](#) expose les épreuves des nouveaux concours ainsi que les conditions de formation au métier après le succès au concours.

Cette année, la direction de l'EAFC, les IA-IPR, les ingénieurs et ingénieries de formation se sont mobilisés pour rendre visibles dès la fin du mois de septembre les dates et lieux de l'ensemble des formations proposées au [Plan Académique de Formation](#). Il vous sera ainsi plus facile d'anticiper votre inscription aux formations dont les contenus et les modalités se sont encore diversifiés, pour vous proposer un programme de formation enrichi. Nous sommes à votre écoute pour engager la réflexion autour des perspectives de formation qui s'offrent à vous comme sur l'ensemble des champs de votre développement professionnel, et nous vous invitons dans cette perspective à envisager notamment les certifications qui vous permettent de valoriser vos compétences.

Nous souhaitons, à l'orée de cette nouvelle année, vous remercier également pour votre engagement dans l'ensemble des missions liées aux examens, certifications et concours. La réussite de ces différentes sessions doit beaucoup à la constance de votre implication, la qualité de votre expertise et votre souci d'évaluer les candidats et candidates avec justesse et équité.

Soyez assurés, chères et chers professeurs et conseillers principaux d'éducation, de toute la considération et la gratitude que suscitent votre travail et votre investissement, auprès des élèves et dans vos établissements.

L'inspection pédagogique régionale est heureuse de vous retrouver et souhaite la bienvenue aux nouveaux professeurs, nouvelles professeures, ainsi qu'à ceux et celles qui rejoignent les établissements de notre académie. Nous vous remercions par avance d'accompagner les collègues et de contribuer à leur installation professionnelle.

Nous espérons que vous abordez cette nouvelle année avec énergie et enthousiasme. Les enjeux et les objectifs à pérenniser au quotidien sont pluriels : développer l'activité physique pour maintenant et plus tard, construire une culture sportive en actes, favoriser l'émergence des valeurs républicaines et humanistes, agir pour le développement des compétences psychosociales et d'un habitus santé.

Ces volontés nécessitent, comme toujours, l'engagement de chacun et chacune au sein de votre équipe disciplinaire ainsi que votre implication au sein de la communauté éducative.

[Le corps d'inspection](#) vous invite à articuler cet engagement, individuel et collectif, au regard des enjeux actuels de notre discipline d'enseignement et autour de l'ambition éducative de notre école.

Le Conseil supérieur des programmes (CSP) a élaboré un nouveau [projet du socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#) en consultation nationale à l'automne 2025 pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire 2026. Parallèlement, la refonte des programmes d'EPS de l'école au collège reste actuellement en attente de validation. Nous exercerons collectivement toute notre vigilance pour agir et réagir dès la parution des nouveaux textes officiels afin de vous permettre d'ajuster et d'actualiser les projets pédagogiques d'EPS dans vos établissements. Dans cette attente, les textes officiels de 2015 continuent de s'appliquer au sein des projets pédagogiques d'EPS déjà opérationnels. [Le Projet de programme au collège](#)

Le Diplôme national du brevet (DNB)

Dans le cadre de la nouvelle évaluation du Diplôme National du Brevet (DNB), la note d'Éducation Physique et Sportive (EPS) au titre du contrôle continu se fonde dans le cadre du socle commun, sur les compétences développées tout au long du parcours et se traduisent dans les évaluations en classe de troisième. La note terminale chiffrée de 0 à 20 est la moyenne des résultats obtenus en classe de troisième dans au moins trois activités physiques et sportives (APSA) différentes, issues de trois champs d'apprentissage distincts. Un protocole d'évaluation commun à toutes les classes de troisième, élaboré par l'équipe pédagogique d'EPS, garantit l'équité de cette notation. Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier d'épreuves adaptées. La cohérence de l'évaluation est assurée par un suivi constant, chaque élève étant noté par son enseignant, son enseignante tout au long de l'année selon le principe "un professeur-une classe".

La Formation initiale

Le nouveau texte sur la formation initiale des enseignants de toutes les disciplines présente une réforme du recrutement et de la formation des professeurs. Elle vise à rendre le métier plus attractif et à garantir une plus grande professionnalisation de l'enseignement. En ouvrant les concours dès la licence, le ministère de l'Éducation nationale offre aux étudiants, étudiantes une nouvelle voie pour se projeter plus tôt dans une carrière au service des élèves. Les lauréats bénéficieront d'un parcours de formation rémunéré, alliant théorie et pratique sur deux ans, pour une entrée progressive et sereine dans le métier. Cette approche vise à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves tout en offrant aux futurs enseignants, enseignantes un cadre de travail engageant et contractualisé. L'évolution du CAPEPS avec la création d'un second concours tout comme la professionnalisation de nos futurs collègues vont nécessiter une sollicitation augmentée de jurés et une refonte de la formation des tuteurs et tutrices. N'hésitez pas à proposer votre candidature sur IpackEPS module professeur. ([Lien infographie Ministère](#))

La place de l'activité physique et du sport à l'école – [Lien vers le Bulletin officiel du 4/09/25](#)

La circulaire présente une cartographie de l'offre des enseignements et des dispositifs sportifs existants ainsi qu'une approche globale qui inscrit l'activité physique et le sport au cœur du projet éducatif et du parcours de l'élève. L'Éducation Physique et Sportive (EPS), en tant que discipline à part entière, est le pilier de cette démarche. Elle se complète avec des dispositifs extrascolaires pour créer un continuum éducatif. L'objectif est d'assurer la cohérence entre ces différents temps éducatifs, de maximiser les opportunités de pratique pour les élèves afin de développer les compétences nécessaires pour un mode de vie actif. Ces dispositifs doivent être compris, réfléchis et mis en œuvre de manière cohérente et sans concurrence, avec l'ambition et l'intention d'opportunités de pratique pour tous les élèves. En garantissant l'égalité d'accès et en luttant contre les discriminations, cette approche contribue également à la prévention du décrochage scolaire et à la formation de citoyens responsables et en bonne santé.

1. Consolider l'apprentissage des savoirs fondamentaux et favoriser la réussite de tous les élèves

L'EPS prend toute sa part dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux, en articulant acquisition de compétences motrices, développement de l'autonomie et éducation à la citoyenneté.

Le projet d'évaluation, déjà engagé dans les lycées, est réaffirmé en cette rentrée. L'expérience acquise en EPS, discipline depuis longtemps familière des évaluations communes, constitue un apport essentiel pour enrichir la réflexion collective. Dans le cadre des évolutions récentes du DNB, intégrant désormais les moyennes annuelles, la concertation au collège est nécessaire, et plus particulièrement pour la classe de 3^e, afin d'assurer la cohérence des pratiques et l'équité de traitement entre les élèves au sein de leur établissement.

Le plan Avenir place l'orientation au cœur de vos missions éducatives. Les enseignants et enseignantes d'EPS, très souvent investi-e-s en tant que professeurs principaux, contribuent à l'éducation à l'orientation au sein même de la discipline. Les compétences construites en EPS, les liens avec le secteur sportif et la diversité des parcours investis par chaque élève (AS, Jeunes Officiels, SSS, EPPCS, UF2S...) donnent à notre discipline un rôle singulier pour l'accompagner dans la construction de son projet.

La formation continue constitue un levier indispensable pour accompagner votre développement professionnel et maintenir la vitalité de l'EPS. Elle vit grâce à votre dynamisme, votre assiduité et votre engagement. Préserver et enrichir cet espace collectif est une condition essentielle pour nourrir les pratiques, soutenir l'innovation et garantir la qualité de l'enseignement.

2. Bâtir une école de l'engagement, de la justice et de la responsabilité

Bâtir une école de l'engagement c'est donner l'opportunité aux élèves de s'engager et s'impliquer au sein de projets qui se construisent sur un temps long. S'engager dans une cause, un idéal plus grand que soi est une caractéristique forte du développement adolescent. Les enseignants et enseignantes ont la chance et le privilège de pouvoir coconstruire et accompagner les élèves dans des projets que l'école est la seule à pouvoir leur proposer. Ceux-ci peuvent marquer singulièrement leur expérience scolaire. La dynamique de l'engagement des élèves se nourrit de celle développée par tous les membres de la communauté éducative. Le travail enseignant ne peut se réduire au temps de la leçon. Nous saluons l'engagement des équipes dans des projets et actions à l'échelle de l'établissement, porteurs tant pour les élèves que pour le sentiment d'efficacité professionnelle des personnels.

Bâtir une école de la justice, c'est avant tout agir et proposer des enseignements au plus proche des besoins des élèves et en cohérence avec son contexte d'intervention.

Dans la leçon d'EPS, une différenciation pédagogique réaliste, efficace, pensée à différentes échelles doit permettre d'amener chacune et chacun au plus haut niveau de ses potentialités. Une attention particulière sera portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap, pour leur permettre de vivre une EPS adaptée, complète, source d'engagement et d'épanouissement.

La place du projet pédagogique d'EPS est réaffirmée. Il repose sur des choix éclairés de l'équipe EPS, de chaque enseignant, enseignante et animateur, animatrice d'AS pour proposer un parcours de l'élève cohérent, adapté et progressif. Nous invitons la profession à réaliser régulièrement un état des lieux des projets pédagogiques EPS et AS pour mieux adapter le travail collégial dans l'intérêt de tous les élèves. ([Lien vers l'article sur la formation Actualiser le projet pédagogique](#))

Bâtir une école de la responsabilité, c'est permettre à chaque élève d'investir, assumer et intégrer différents rôles tant individuels que collectifs, en EPS, à l'AS et sur les autres dispositifs sportifs scolaires. L'objectif est de favoriser le développement progressif et adapté de leur responsabilité, pour maintenant et plus tard.

3. Garantir les conditions d'une École qui protège et qui rassemble

Dans un contexte éducatif de plus en plus préoccupé par la santé et le bien-être des jeunes, l'EPS se révèle être un levier crucial pour instaurer les conditions d'**une école qui protège**.

Elle occupe une place centrale dans l'épanouissement des élèves, tant sur le plan physique que mental. La relation au corps, les interactions sociales et la gestion des émotions enrichissent les modalités d'apprentissage. L'EPS propose un enseignement conçu pour favoriser la compréhension de soi et des autres, intégrant les dimensions motrices, affectives et psychologiques.

Par une conception de séquences engageant explicitement les compétences psychosociales des élèves au service des compétences motrices, l'enseignant - l'enseignante permet à chacun de vivre des expériences marquantes, source d'enrichissements collectif et personnel.

En proposant une variété de situations impliquant la motricité, on offre aux élèves les moyens de développer leur condition physique et d'adopter des comportements propices à leur santé tout au long de leur vie.

Les tests d'aptitudes physiques, lorsqu'ils sont utilisés, doivent être appréhendés avec discernement : ils constituent avant tout un outil à visée formative permettant d'accompagner l'élève dans son développement. Ils offrent des indicateurs objectifs permettant d'orienter l'offre de formation et de personnaliser les contenus d'enseignement. L'attention pourra également être portée à la manière dont ces résultats sont restitués à l'élève et à sa famille.

L'activité physique est un déterminant clé de la santé, jouant un rôle préventif contre le stress et l'anxiété, tout en favorisant un bien-être mental durable. L'enseignement de l'EPS permet également une détection précoce de troubles, de signes, qu'ils soient physiques, psychologiques ou sociaux, et ouvre la voie à une prévention active des situations à risque.

Pour le professeur, il s'agit aussi d'interroger et de maîtriser les gestes professionnels du quotidien en garantissant la sécurité, l'intégrité, le développement des élèves dans un contexte d'apprentissage serein intégrant la reconnaissance des émotions exprimées. ([Lien vers le document des gestes spécifiques en EPS](#))

Afin de garantir **une école qui rassemble**, l'EPS agit comme un vecteur d'inclusion, permettant à chaque élève de participer, indépendamment de son niveau ou de ses capacités.

L'enseignant d'EPS est, par ailleurs, un artisan majeur de la lutte contre toutes les formes de discrimination en agissant au quotidien contre le racisme, l'antisémitisme et la LGBT phobie. Par la nature des situations d'apprentissage proposées, chaque élève peut évoluer, essayer, s'éprouver sous le regard direct ou indirect des autres. Les enjeux de réussite, de victoire dans un contexte où les compétences des élèves sont hétérogènes peuvent susciter des épisodes émotionnels, impactant les relations entre les élèves, comme autant de passages à risques révélateurs d'une situation de harcèlement. L'enseignant d'EPS a une position unique et précieuse pour observer et analyser la nature des interactions entre les élèves. La prise en compte de ses observations par l'ensemble de la communauté éducative doit se faire à la hauteur de l'enjeu de bien-être et de santé mentale.

Les activités sportives, souvent orientées vers le travail d'équipe et la coopération, enrichissent également les compétences sociales des élèves. Les expériences collectives renforcent les liens interpersonnels, essentiels dans une école qui aspire à rassembler. C'est à travers la richesse de ces expériences vécues, par la confiance et le plaisir d'apprendre ensemble, que se construit une relation durable, sensible et positive aux activités physiques et artistiques,

Cahier des charges de la labellisation 2030

L'héritage du label Génération 2024 vers le Label Génération 2030 se précise et évolue. Pour cette nouvelle campagne de labellisation, l'ambition s'inscrit en trois niveaux d'engagement. Il s'agira de s'initier et/ou de faire évoluer son label en répondant aux cinq axes présentés : la pratique physique pour tous, l'optimisation de l'utilisation des lieux de pratique, les partenariats, les tenants culturels du spectacle sportif, la participation aux événements autour du sport et l'accompagnement des sportifs de haut niveau. Le label cimente l'ensemble des dispositifs inhérents à l'activité physique et renforce les savoirs fondamentaux que sont le savoir nager et le savoir rouler.

Nous vous souhaitons une année riche en projets, en échanges, et en réussites.

Nous sommes à votre écoute pour vous accompagner sur l'ensemble des possibilités de votre développement professionnel et nous vous invitons à envisager notamment les certifications qui vous permettent de valoriser vos compétences. (DNL, CAFFA, Secourisme...)

Nous souhaitons vous remercier également pour votre engagement dans l'ensemble des missions liées aux examens, certifications et concours, aux missions de tutorat et à la formation continue. Leur réussite doit beaucoup à la constance de votre implication, la qualité de votre expertise et de votre accompagnement.

Soyez assurés, chers et chères professeurs de toute la considération et la gratitude que suscitent votre travail et votre investissement.

Ensemble, restons ambitieux pour nos élèves.